

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2006

présenté par
M. Sansu, M. Tjibaou et M. Maurel

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	77 650 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	77 650 000
TOTAUX	77 650 000	77 650 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir les crédits alloués aux missions locales. Au titre de la loi de finance pour 2025, les missions locales devaient recevoir 598M€ en AE et 492M€ en CP. Le montant prévu par le PLF pour 2026 est désormais de 520,8M€ en AE et 535,4M€ en CP.

Nous constatons une baisse en AE de 77 millions d'euros. Cette diminution des crédits de 13% est inexplicable au regard du nombre de jeunes faisant appel à ces structures, en hausse de 8%, depuis le 1er septembre 2025.

Alors que la plupart des missions locales éprouvent des difficultés financières, c'est près de 1000 ETP sur 14 000 qui sont menacés. Cette décision incompréhensible rendra plus difficile l'accès à l'emploi des jeunes, dont le taux de chômage atteint plus de 20% en moyenne.

À des fins de recevabilité financière, l'action 02 du programme 102 est abondée de 77,65 millions d'euros en AE. Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 31 du programme 155. Nous appelons le gouvernement à lever le gage.